

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 27 (1876)

**Artikel:** Budget forestier du Wurtemberg  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784242>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1876 par un chiffre de 2,283,000 frs., dont 1,100,000 pour la construction de chemins, et le reste, soit 1,183,000 frs. pour la plantation d'arbres et l'engazonnement du sol, ainsi que pour des subsides aux communes et aux particuliers qui exécuteraient de semblables travaux. Mais à quoi peut-on aboutir avec un crédit aussi mesquin ? Les propriétaires privés ne montrent nullement l'empressement que l'on espérait à accepter les plants et les semences offerts par l'administration forestière pour le reboisement des plateaux et des versants arides. Il faut sans doute l'attribuer en partie à l'ignorance et à la routine, mais cela provient aussi de ce que l'administration ne dispose pas toujours des plants et des semences qu'on lui demande, ou qu'elle n'en peut livrer que de qualités inférieures. L'état devrait entreprendre lui-même la culture des forêts sur une grande échelle, particulièrement dans les Pyrénées, les Cévennes et les Alpes. On a vu en Allemagne de très-petits états s'imposer dans ce but des sacrifices beaucoup plus considérables que les nôtres. En 1850, le Hannovre seul a consacré 77,000 Thaler, soit en chiffres ronds 300,000 frs. à cet objet; et la Bavière a dépensé de 1849 à 1858 annuellement 500,000 frs. en moyenne. A ce taux nous devrions voter pour le rétablissement de nos forêts un crédit annuel non pas seulement de 1,183,000 frs., mais d'une somme trois ou quatre fois plus importante. Si l'étendue du sol boisé n'est pas suffisante dans les contrées montagneuses du midi, il est facile de l'augmenter en expropriant pour cause d'utilité publique, et contre une indemnité convenable, les propriétaires de terrains incultes qui pourraient convenir à la plantation d'arbres forestière. Le moyen que nous indiquons est sans doute d'une exécution très-lente, il se pourrait même qu'à lui seul il ne suffit pas pour préserver de nouveaux malheurs nos régions pyrénéennes. Toujours est-il qu'il ne peut qu'exercer une influence bienfaisante, en contribuant à diminuer la fréquence des inondations, à les rendre moins désastreuses et à améliorer le climat de toute cette contrée, l'une des plus riches de notre pays.

---

*Budget forestier du Wurtemberg.*

Les forêts domaniales du Wurtemberg occupent une étendue de 190,490 hectares. Le projet de budget pour les années 1875/77 se présente comme suit :

**Recettes.**

	Au total. Mark.	Par hectare. Mark.
Prod. de redevances forest. (amendes etc.)	33,600	0,17
" des propriétés forestières :		
Bois . . . . .	9,600,000	50,40
Plants, etc. . . . .	19,545	0,10
Fourrage, litière, affermages . .	197,246	1,03
Imprévu . . . . .	60,435	0,30
	<b>Totaux</b>	<b>9,910,826</b>
		<b>52,00</b>

**Dépenses.**

**Administration générale:**

Traitements du personnel forestier . . .	1,311,841	6,90
Primes . . . . .	18,000	0,10
Vacations et frais . . . . .	96,000	0,50
Mesures exceptionnelles pour la protection des forêts . . . . .	1,212	—
Frais de chancellerie, d'annonces, etc. .	58,130	0,36
Abornement et arpantage . . . . .	8,570	—
Procès . . . . .	2,060	—

**Administration spéciale des forêts:**

Redevances aux communes et aux corporations . . . . .	222,800	1,20
Livraisons à divers ayant-droit de bois de constr., de service et d'affouage . . . . .	125,460	0,65
Droits de litière et de parcours . . . . .	497,000	2,60
Construction de chemins . . . . .	540,000	2,80
Salaire des bucherons . . . . .	1,630,000	8,50
Frais de cultures . . . . .	497,000	2,60
Imprévu . . . . .	71,140	0,36
	<b>Totaux</b>	<b>4,582,393</b>
		<b>24,10</b>
	<b>Produit net</b>	<b>5,328,433</b>
		<b>27,90</b>

soit 53,7 % du produit brut.

Les traitements des membres de la commission des forêts sont à la charge du budget du ministère des finances. Les 25 inspecteurs forestiers reçoivent un salaire fixe de 3000 à 3500 marks avec logis gratis et 11 stères de bois de hêtre pour le chauffage de leur bureau; douze d'entre eux font usage de chevaux de selle et reçoivent pour leur entretien 1715 marks pour 2 chevaux ou 860 marks pour un

seul; les autres sont dédommagés pour leurs frais de courses. Les vacances se payent de 8 à 11 marks; ils reçoivent en outre de 258 à 430 marks en dédommagement pour frais de bureau.

Les traitements des 156 forestiers de district varient entre 2200 et 2800 marks, plus 300 à 1104 marks pour entretien de chevaux ou frais de route et 70 marks pour frais de bureau.

Les 26 forestiers adjoints tirent de 1800 à 2200 marks de traitement; les 57 gardes-chefs de 1200 à 1800 marks, et les 625 gardes forestiers de 730 à 1000 marks. (Feuilles forestières.)

---

**Autriche.** On sait que depuis l'année 1868, on a mis sérieusement la main à l'œuvre pour reboiser les surfaces dénudées du Karst, qui occupent 577,200 journaux, soit environ 42% de l'étendue de la contrée. L'état a encouragé ces travaux par les subsides suivants:

en 1870 . .	9680 fl.
" 1871 . .	7000 "
" 1872 . .	9500 "
" 1873 . .	8800 "
" 1874 . .	9000 "
<hr/>	
Total	43,980 fl.

Avec cette somme 1012 journaux de clairières ont été reboisés, et l'on a employé à ces cultures 2,589,450 plants de résineux et 3,512,550 plants d'arbres feuillus. Ces plants ont été tirés de 4 grandes pépinières établies au centre de la contrée à reboiser.

(Feuille centrale.)

---

### Publications nouvelles.

---

*Dr. R. Hartig. Les principales maladies des arbres. Traité de Mycologie et de Phytopatologie à l'usage des botanistes et des forestiers; avec 6 planches contenant 160 dessins. Berlin. J. Springer. 1874. 127 pages quarto. Prix 16 fr., relié.*

Après avoir parlé d'une manière très intéressante sur la morphologie et la physiologie des champignons, l'auteur expose les causes des écoulements résineux, de la pourriture rouge, du champignon des racines, de la rouille cellulaire des pins, de la roulure, de la rouille du mélèze, du champignon de l'écorce du mélèze, des ulcères de l'épicéa et du sapin blanc, et de la rouille des saules.